

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

9 mars 2016

### SOMMAIRE

3F Fund .....	34253	Patrizia Real Estate 33 S.à r.l. ....	34272
Advance S.A. ....	34253	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. ....	34269
AK Investment S.A., SPF .....	34254	Peninsula Investments S.C.A. ....	34226
DKV Hauptagentur Altmeyer & Beer S.A. ..	34254	PH (SPF) S.A. ....	34265
Ernst & Young Business Advisory Services ..	34254	Pigranela S.A. ....	34266
Ernst & Young Tax Advisory Services .....	34265	Pigranel S.A. ....	34266
Immobilière et Commerciale Graas S.A. ....	34267	Pigranel S.A. ....	34265
Interactive Investments S.A. ....	34267	SECOND INVEST .....	34266
International Audit Services S.à r.l. ....	34268	Secured International Transactions Services	
International Process Group S.A. ....	34268	S.A. ....	34266
Inversiones Viso S.A. ....	34268	Shintaka S.A. ....	34266
IPK Verwaltungs S.A. ....	34254	Smitham Holding S.à r.l. ....	34267
North Africa Consumer Goods S.à r.l. ....	34269	Société Commerciale Industrielle et Technique	
Ortho-Clinical Diagnostics FinCo 2 S.à r.l. ..	34272	(S.C.I.T.) S.A. ....	34267
Paramount Dallion Investors VI S.à r.l. ....	34268	Van Daalen International S.à r.l. ....	34254
Partridge S.A. ....	34268	Vanoise Holding S.A. ....	34246
Patricia International S.A., SPF .....	34269	Vanoise Holding S.à r.l. ....	34246
PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l. ....	34269	YRI Investment Company S.à r.l. ....	34253
Patrizia Real Estate 31 S.à r.l. ....	34269	Zilmfinanz AG .....	34253
Patrizia Real Estate 32 S.à r.l. ....	34272		

**Peninsula Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 200.351.

This seventh day of December two thousand fifteen before me, Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of:

Peninsula Investments, S.C.A., a partnership limited by shares under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200351, incorporated pursuant to a deed executed before Henri Beck, notary in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 September 2015, not yet published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, the articles of association of which have not been amended since (the "Partnership").

The meeting was chaired by Sofia DA CHAO CONDE, employee, with professional address at the office of Etude Jacques KESSELER Notaire, 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg and Marisa GOMES, employee with professional address at the office of Etude Jacques KESSELER Notaire, 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, served as secretary and scrutineer.

Such persons, acting as scrutiny committee of the meeting, established that the following parties, comprising inter alios all shareholders of the Partnership, were represented at the meeting:

1. Peninsula Capital S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200062 ("Shareholder 1");

2. Peninsula Partners SCSp, a special limited partnership under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200166 ("Shareholder 2" and together with Shareholder 1, the "Shareholders"); and

3. Qatar Holding LLC, a limited company under the laws of Qatar, having its registered office at Qatar Financial Centre, 8<sup>th</sup> Floor, Q-Tel Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, Qatar, registered with the Qatar Financial Centre Companies Registration Office under number 00004 (the "Subscriber").

The members of the scrutiny committee of the meeting are personally known to me, notary. The three written proxies given by the Shareholders and the Subscriber are initialled ne varietur by the members of the scrutiny committee and by me, notary, and are annexed hereto.

Acting as proxies of all of the Shareholders, the members of the scrutiny committee of the meeting declared that they have been informed of the agenda of the meeting and that, accordingly, the meeting may be held without prior notice.

The members of the scrutiny committee of the meeting declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

*First resolution*

The general meeting unanimously resolved:

(a) to remove all of the incumbent internal auditors of the Partnership and to give them full and final discharge for the execution of their office and their supervision of the Partnership; and

(b) to appoint the following firm as certified auditor of the Partnership, to hold office until the conclusion of the Partnership's first annual general meeting: PricewaterhouseCoopers, a cooperative company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477.

*Second resolution*

The general meeting unanimously resolved to increase the share capital of the Partnership by an amount of twenty-seven thousand eight hundred euros (EUR 27,800.00) by issuing twenty-seven thousand eight hundred (27,800) new class B limited shareholder's shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class B Shares") to the Subscriber.

*Subscription and payment*

To the extent required, the Shareholders waived any pre-emption rights to subscribe for the Class B Shares. The new Class B Shares were issued at par and subscribed for by the Subscriber and have been paid up in cash, which payment the Partnership accepted. Payment was permitted in any currency and an amount of twenty-seven thousand eight hundred euros (EUR 27,800.00) was at the Partnership's disposal, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The general meeting unanimously resolved:

(a) to reduce the share capital of the Partnership by an amount of twenty-seven thousand seven hundred euros (EUR 27,700.00) by cancelling two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C1 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C2 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C3 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C4 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C5 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C6 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C7 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C8 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C9 limited shareholder's shares, two thousand seven hundred and seventy (2,770) class C10 limited shareholder's shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each and all held by Shareholder 2;

(b) that the corresponding reduction of the paid-up capital of the Partnership shall be effected at the direction of Shareholder 2, not earlier than thirty (30) days after publication of this resolution in the Mémorial C, subject to and in accordance with article 69 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended; and

(c) to fix the share capital of the Partnership at thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.00).

#### *Fourth resolution*

The general meeting unanimously resolved, in furtherance of the foregoing, to amend and restate the articles of association of the Partnership in their entirety, without varying the objects or changing the legal form of the Partnership, so that the articles shall henceforth read as follows:

### ARTICLES OF ASSOCIATION

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of association (the "Articles") of Peninsula Investments, S.C.A. (the "Partnership"), a partnership limited by shares incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Law concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "Act").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Partnership (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Partnership (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Act ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Partnership's nationality and the Partnership will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

2.5 The Manager shall notify promptly all Shareholders of any changes to the Registered Office and the addresses of any offices or branches.

#### **3. Purpose.** The purpose of the Partnership is:

3.1 to carry on the business of investing including, but without limitation, to make Investments and to monitor the same with the principal objective of creating capital growth, realising capital gains and generating cash yield income;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Partnership is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Partnership's money and funds in any way the Manager thinks fit, to acquire debt in any form, to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Partnership;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Partnership has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Partnership or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Partnership in any business or venture), with or without the Partnership receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Partnership's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Partnership, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having purposes (altogether or in part) similar to those of the Partnership; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Partnership;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's purposes, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law or in contravention to the Shareholders and Management Agreement.

**4. Duration.** The Partnership is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Partnership is thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.00), divided into shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

5.1.1 three thousand two hundred (3,200) class A unlimited shareholder's shares (the "Class A Unlimited Shares");

5.1.2 twenty-seven thousand and eight hundred (27,800) class B limited shareholder's shares (the "Class B Shares"); and

5.1.3 one hundred (100) class C limited shareholder's shares (the "Class C Shares" and together with the Class B Shares, the "Limited Shares"), subdivided into:

- ten (10) class C1 shares (the "Class C1 Shares");
- ten (10) class C2 shares (the "Class C2 Shares");
- ten (10) class C3 shares (the "Class C3 Shares");
- ten (10) class C4 shares (the "Class C4 Shares");
- ten (10) class C5 shares (the "Class C5 Shares");
- ten (10) class C6 shares (the "Class C6 Shares");
- ten (10) class C7 shares (the "Class C7 Shares");
- ten (10) class C8 shares (the "Class C8 Shares");
- ten (10) class C9 shares (the "Class C9 Shares"); and
- ten (10) class C10 shares (the "Class C10 Shares").

The Limited Shares and the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the "Shares".

The holder of the Class A Unlimited Shares is hereafter referred to as the "Class A Unlimited Shareholder". The holder of the Class B Shares is hereafter referred to as the "Class B Shareholder". The holder of the Class C Shares is hereafter referred to as the "Class C Shareholder" and together with the Class B Shareholder, the "Limited Shareholders". The holders of the Shares are hereafter referred to as the "Shareholders".

The Partnership may only have one single Limited Shareholder other than the Class C Shareholder and shall not be an "Alternative Investment Fund" within the meaning of the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and legislation and regulations supplemental thereto. Save as permitted in these Articles in extenuating circumstances relating to the sale or other transfer of Limited Shares, or their withdrawal, in which case the Manager will take all required actions to comply with applicable legislation and regulations, no further Limited Shareholder (other than a Class C Shareholder) shall be admitted in the Partnership.

5.2 All the Class C Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the Act. The Class C Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the Act, these Articles and the following conditions:

5.2.1 the Class C Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the lower of the fair market value and nominal value as determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase; and

5.2.2 notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the Act.

5.3 The Shares are in registered form provided that if a Shareholder so requests, the Partnership may convert some or all of his Shares to bearer form as provided by Luxembourg Law.

5.4 The Partnership may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager subject to the Act and these Articles.

5.5 The Partnership may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the Act and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights unless otherwise stated hereinafter.

5.7 Without prejudice to Article 5.1, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law and the Shareholders and Management Agreement.

5.8 The Partnership may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the Act and the Shareholders and Management Agreement.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Partnership in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Partnership will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the Act, provided that any transfer of the Class A Unlimited Shares must also comply with Article 7.2 and any transfer of Limited Shares shall comply with Articles 7.3 to 7.6.

7.2 Any Transfer of the Class A Unlimited Shares shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the Transfer; and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Class A Unlimited Shares by the transferee.

7.3 Subject to Article 7.4, no Transfer of all or any part of the Limited Shares of any Limited Shareholder in the Partnership whether voluntary or involuntary (including without limitation to an Affiliate or by operation of law) shall be valid or effective without the prior written consent of the Manager, which consent may be given or may be withheld in its absolute discretion for any reason whatsoever without assigning any reason thereto (provided that the Manager shall have regard to any applicable duties imposed on it in its role as Manager as a matter of Luxembourg Law or legal principle), including, without limitation:

7.3.1 if the Manager considers that any proposed transferee of the Limited Shares of a Limited Shareholder intends to hold the said Limited Shares otherwise than for itself beneficially;

7.3.2 if the Manager considers that the Transfer would, or may subsequently, violate any applicable law, regulation (including any obligation to "know your client") or any term of these Articles or of the Shareholders and Management Agreement;

7.3.3 if the Manager considers that any proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder in respect of Commitments, including, for the avoidance of doubt, due to the proposed transferee's credit worthiness;

7.3.4 if the Manager considers that the proposed Transfer would be likely to result in the Partnership being deemed to be an "Alternative Investment Fund" for purposes of the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, including, without limitation, as a result of the purported admission of additional Limited Shareholders to the Partnership; or

7.3.5 if the Manager considers that the Transfer may result in the Partnership and/or Partnership's Assets being subject to ERISA Regulation.

7.4 Any Limited Shareholder wishing to Transfer its Limited Shares shall apply to the Manager for consent to the Transfer and shall furnish such information in relation to the proposed Transfer and the proposed assignee or transferee

(including, but not limited to, demonstrating to the satisfaction of the Manager that it will have the financial capability to meet its obligations to the Partnership) as may be required by the Manager, provided that no such assignee or transferee of the Limited Shares of any Limited Shareholder shall become a Substitute Limited Shareholder without the further written consent of the Manager, which consent may be given or withheld in its sole and absolute discretion and for any reason whatsoever or without assigning any reasons thereto save insofar as such Transfer is by a Limited Shareholder to an Affiliate in which case such consent to Transfer may not be unreasonably withheld or delayed. The transferring Limited Shareholder shall bear all costs and expenses arising in connection with any such proposed Transfer, including, without limitation, legal fees arising in relation thereto and any Tax incurred by the Manager, the Partnership or any other Limited Shareholder and, furthermore, the transferring Limited Shareholder, the transferee and any other Limited Shareholders shall be obliged to join in the giving of any election required by the Manager.

7.5 The foregoing Article 7.4 shall not apply to a Transfer of all of a Limited Shareholder's Limited Shares to a person which succeeds to its business substantially as an entity including a successor trust, or, directly or indirectly, owns all of the outstanding equity securities of such Limited Shareholder (or of the person of which such Limited Shareholder, directly or indirectly, is a wholly-owned subsidiary). The Manager agrees to co-operate with any Limited Shareholder making a Transfer by providing as soon as reasonably practicable such records and other factual information as may be requested with respect to any proposed Transfer subject to applicable Luxembourg Law or legal principle.

7.6 Each of the Limited Shareholders undertakes to notify the Manager forthwith in writing of the full name of any entity or person to whom it proposes to Transfer its Limited Shares pursuant to this Article 7, of any change in its own name, and any other information required under Luxembourg Law to such Transfer which the Manager may request.

## **8. The manager.**

8.1 The Partnership will be managed by Peninsula Capital S.à r.l. in its capacity as manager and sole Class A Unlimited Shareholder of the Partnership (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the purposes of the Partnership, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

8.3 The Manager may be removed by providing notice of removal served on the Manager at a Shareholders' Meeting of the Partnership with the decision of the Limited Shareholders adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles:

8.3.1 at any time upon occurrence of a Cause ("Fault Removal");

8.3.2 for any reason (or reasons) other than a Cause ("No Fault Removal"), provided that at least 6-months prior notice is given to the Manager; provided further that any such removal of the Manager under this Article 8.3 shall not take effect until the earlier of (i) termination of the Partnership or (ii) the appointment of a successor of the Manager in its capacity as both (i) manager and (ii) sole Class A Unlimited Shareholder. The Limited Shareholders may, by Limited Shareholders' Consent, appoint a successor Manager.

8.4 In circumstances where the Manager is removed pursuant to a Fault Removal:

8.4.1 the Manager shall no longer have any rights to receive the Management Profit Share;

8.4.2 the Class C Shareholder shall be paid 50 % of the amount of distribution that they would have received pursuant to the terms of these Articles as if the Partnership was liquidated at the date of removal, all Investments had been realised on the date of removal and the proceeds of the deemed realisations had been allocated and distributed pursuant to Article 15, taking the Partnership as a whole (the "Notional Carried Interest"); and

8.4.3 save as specified in Article 8.4.2 above, the Class C Shareholder shall no longer have any rights to receive any distribution and shall have its Class C Shares redeemed by the Partnership at the same time as the Manager is removed.

8.5 During the 6-months prior notice period required pursuant to such Article 8.3.2, the Manager shall consult in good faith with the Class B Shareholder about retracting the notice and not pursuing the No Fault Removal; and the Class B Shareholder must consult with the Manager in good faith.

8.6 If the parties do not reach an agreement within such period and the Class B Shareholder decide to pursue with the No Fault Removal:

8.6.1 the Manager shall no longer have any rights to receive the Management Profit Share;

8.6.2 the No Fault Compensation shall be paid to the Manager; and

8.6.3 the Class C Shareholder shall be paid 100 % of the Notional Carried Interest.

8.7 Any Management Profit Share, the No Fault Compensation and the Notional Carried Interest shall be paid to the Manager, out of future Net Income and Capital Proceeds in priority to any distribution under Article 15.

8.8 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Partnership will not terminate and the Shareholders may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

**9. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Partnership is validly bound or represented towards third parties by:

9.1 the Manager, acting by the signature of any legal representative or representatives;

9.2 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

**10. Delegation of powers.** Subject to the limitations imposed by the Shareholders and Management Agreement:

10.1 the day to day management of the business of the Partnership and the power to represent the Partnership with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more delegates (each a "Delegate"), acting alone or jointly;

10.2 a Delegate need not be a Shareholder;

10.3 the appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Delegates will be determined by the Manager;

10.4 the Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency; and

10.5 no powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Partnership.

**11. Liability of the shareholders.**

11.1 The Class A Unlimited Shareholders will be jointly liable with the Partnership for the liabilities of the Partnership to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the Act.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Partnership other than by exercising their rights as shareholders in the Shareholders' Meetings of the Partnership and shall only be liable to pay to the Partnership the nominal value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Partnership (to the extent not already paid).

**12. Shareholders' resolutions.**

12.1 The Shareholders' Meeting shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Luxembourg Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager. As envisaged by Article 111 of the Act, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Partnership vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.3) 12.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.3 Subject as provided by the Act and Articles 12.4, 12.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.4 Shareholders may not change the nationality of the Partnership, increase the Partnership's share capital or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Partnership otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.5 Extraordinary Shareholders' Meeting

12.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles (other than the share capital provisions) shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the purposes or the form of the Partnership.

12.5.2 If the first of the conditions in Article 12.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Act. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

12.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

12.5.4 Any amendment to the Articles requires consent of the Class B Shareholder.

12.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Partnership and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Partnership will only take into account voting forms received three (3)

days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

12.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

12.10 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the Act.

12.11 The annual Shareholders' Meeting of the Partnership will be held on the second Monday of May of each year at noon in the City of Luxembourg.

12.12 The Manager may convene a Shareholders' Meeting. The Manager shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

12.13 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Shareholders' Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

12.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

**13. Auditors.** The business of the Partnership and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by one or several certified auditors.

**14. Financial year.** The Partnership's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Partnership starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

### **15. Distributions.**

15.1 From the net profits of the Partnership determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Partnership's nominal capital.

15.2 The Manager shall be entitled to receive an amount equal to the Management Profit Share from the Partnership for each Accounting Period, payable quarterly in advance. The Manager may determine in its sole and absolute discretion that no Management Profit Share shall be payable in respect of the Commitment of the Class C Shareholder.

15.3 Subject to Articles 15.1 and 15.4, the Management Profit Share for each Accounting Period shall be an amount equal to:

15.3.1 from the Closing Date until the end of the Investment Period be an amount equal to 1.25 % per annum of the Total Partnership Commitments; and

15.3.2 from the end of the Investment Period be an amount equal to 1.25 % per annum of the Invested Capital.

15.4 The following provisions shall apply in relation to the calculation and allocation of the Management Profit Share:

15.4.1 in the case of any Accounting Period which is more than or less than a year, the Management Profit Share shall be increased or decreased on a pro rata basis accordingly;

15.4.2 the Management Profit Share shall be deemed satisfied to the extent that the Manager and/or its Affiliates have received during the prior Accounting Period or any previous Accounting Period any sums in respect of Transaction Fees which are to be credited against the Management Profit Share pursuant to the terms hereof (including Article 15.11) and the terms set forth in the Shareholders and Management Agreement. For these purposes, the sums received shall be treated as being gross of any VAT in respect thereof;

15.4.3 for the purposes of determining the Management Profit Share for each Quarter ending on or prior to the end of the Investment Period, the Total Partnership Commitments shall be calculated as at the last date of the month preceding the determination of the Management Profit Share; and

15.4.4 for the purposes of determining the Management Profit Share in respect of each Quarter ending after the end of the Investment Period, such the Invested Capital shall be calculated as at the last date of the month preceding the determination of the Management Profit Share.

15.5 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, Net Income and Capital Proceeds attributable to a Limited Shareholder's interests in the Partnership shall be attributed to the relevant Limited Shareholder, for which purpose the Partnership may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders in accordance with the provisions below and any further provisions of any Shareholders and Management Agreement, to be distributed in the following order of priority:



15.5.1 first, to such Limited Shareholder until it has been repaid its Outstanding Advances and an amount equal to its Capital Contribution;

15.5.2 second, to the Class B Shareholder until the cumulative amount distributed to the Class B Shareholder pursuant to this Article 15.5 is sufficient to provide the Class B Shareholder with an 8 % annualised effective internal rate of return, compounding annually, on the Class B Shareholder's Outstanding Advances and Capital Contributions (taking into account the dates on which draw-downs and distributions of monies were made as appropriate);

15.5.3 third, to the Class C Shareholder until they have been paid an aggregate amount equal to 20 % of the cumulative distributions of Net Income and Capital Proceeds made pursuant to Article 15.5.2 and this Article 15.5.3; and

15.5.4 thereafter, 80 % to the Class B Shareholder and 20 % to the Class C Shareholder.

15.6 The decision to distribute funds to the Class C Shareholder shall be in accordance with the following provisions:

15.6.1 the holders of Class C1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of the Class C1 Shares held by them, then,

15.6.2 the holders of Class C2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15 %) of the nominal value of the Class C2 Shares held by them, then,

15.6.3 the holders of Class C3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20 %) of the nominal value of the Class C3 Shares held by them, then,

15.6.4 the holders of Class C4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of the Class C4 Shares held by them, then,

15.6.5 the holders of Class C5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30 %) of the nominal value of the Class C5 Shares held by them, then,

15.6.6 the holders of Class C6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35 %) of the nominal value of the Class C6 Shares held by them, then,

15.6.7 the holders of Class C7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40 %) of the nominal value of the Class C7 Shares held by them, then,

15.6.8 the holders of Class C8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45 %) of the nominal value of the Class C8 Shares held by them, then,

15.6.9 the holders of Class C9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50 %) of the nominal value of the Class C9 Shares held by them, then,

15.6.10 the holders of Class C10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution due to the Class C Shareholder.

Should the whole last outstanding Class C Shares (by alphabetical order, e.g. Class C10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class C9 Shares).

15.7 All distributions shall be made on a cumulative basis so that at the time of each distribution, the distribution shall be made having regard to all previous distributions that have been made in accordance with the provisions of Article 15.5.

15.8 Net Income which is available for distribution shall be distributed to the Shareholders in accordance with and subject to the restrictions and reservations contained in Article 15.5, as soon as practicable after each Quarter, or more frequently at the discretion of the Manager, either as interim or regular dividends, subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles.

15.9 Capital Proceeds which are available for distribution shall be distributed to the Shareholders as soon as practicable after the relevant amounts have been received by the Partnership.

15.10 The Manager may, but is not obliged to, retain some or all of such Net Income or Capital Proceeds to cover any actual or contingent fees, costs, expenses and/or liabilities arising in connection with the business of the Partnership and any other reserves in the sole discretion of the Manager.

15.11 Transaction Fees retained by the Manager or as otherwise provided in the Shareholders and Management Agreement (after the deduction of an amount equal to any VAT thereon) shall be credited against and reduce the Management Profit Share in the immediately following Accounting Period, provided always that if it is not possible to credit any such amounts against the Management Profit Share during the relevant Accounting Period, such amounts shall be credited against future entitlements to the Management Profit Share, and should any amount remain uncredited at the end of the term of the Partnership, such amount shall, subject to the prior written consent of the Advisory Committee be paid by the Manager to the Partnership.

15.12 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders. Dividends may be paid in cash or in kind (in this last case, subject to prior consent by the Advisory Committee).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Partnership shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

## 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Partnership is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

**18. Definitions.** "Accounting Date" means 31 December 2015 and 31 December in each year thereafter or such other date as the Manager may propose to the Limited Shareholders for approval in accordance with Article 12 or (in the case of the final Accounting Period) the date when the Partnership is liquidated.

"Accounting Period" means a period ending on and including an Accounting Date and beginning (in the case of the first Accounting Period) on the incorporation of the Partnership or, in all other cases, on the day following the preceding Accounting Date.

"Act" means the Law concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time or such other statute or statutory provisions made or enacted after the date of this Articles where such statute or statutory provision has directly or indirectly replaced the Law concerning commercial companies of 10 August 1915.

"Advisory Committee" means the advisory committee which is comprised of representatives of certain Limited Shareholders as per the terms set forth in the Shareholders and Management Agreement.

"Affiliate" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Articles" means these articles of association.

"Business Day" means a day (other than a Friday, Saturday, Sunday or public holiday) when banks are open for business in Luxembourg, London, and Doha.

"Capital Contribution" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Capital Proceeds" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Cause" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Class A Unlimited Shareholder" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class A Unlimited Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class B Shareholder" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class B Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C1 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C10 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C2 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C3 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C4 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C5 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C6 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C7 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C8 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C9 Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C Shareholder" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Class C Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Closing Date" means 11 November 2015.

"Commitments" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"ERISA Regulations" means the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, and related regulation, as amended from time to time.

"Fault Removal" has the meaning given to it in Article 8.3.

"Holding Entity" has the meaning given to it in Article 3.7.

"Invested Capital" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Investment" means any investment made by the Partnership, whether directly or indirectly, including, but not limited to, shares, debentures, convertible debt, options, guarantees, other securities or debt-to-equity instruments (or any analogous arrangements) in, or in respect of, or associated with, any body corporate, association, partnership, collective investment scheme or other entity, vehicle or person and loans (whether secured or unsecured and whether or not subordinated) made to, or acquired in respect of, or associated with, any such body corporate, association, partnership, collective investment scheme or other entity, vehicle or person by the Partnership.

"Investment Period" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Limited Shareholders" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Limited Shareholders' Consent" means Investors' Consent as such term is defined in the Shareholders and Management Agreement.

"Limited Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Liquidation Date" means the date upon which all of the assets and liabilities of the Partnership have been duly accounted for and settled following the liquidation of the Partnership.

"Luxembourg Law" has the meaning given to it in Article 2.2.2.

"Management Profit Share" means the annual management profit share payable to the Manager in accordance with Article 15.

"Manager" has the meaning given to it in Article 8.1.

"Net Income" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"No Fault Compensation" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"No Fault Removal" has the meaning given to it in Article 8.3.

"Notional Carried Interest" has the meaning given to it in Article 8.4.2.

"Outstanding Advances" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Partnership" means Peninsula Investments, S.C.A.

"Partnership's Assets" means all of the assets of the Partnership (including undrawn Commitments).

"Portfolio Net Asset Value" means the Manager's unaudited valuation of the Investment on an aggregate basis, subject to the terms and conditions set forth in the Shareholders and Management Agreement.

"Quarter" means a period ending on a Quarter Date (or, in the case of the final Quarter, the Liquidation Date), and commencing on (i) the day following the immediately preceding Quarter Date, or (ii) in respect of the first Quarter only, the Closing Date.

"Quarter Date" means 31 March, 30 June, 30 September and 31 December in each year.

"Registered Office" has the meaning given to it in Article 2.

"Share Premium Account" has the meaning given to it in Article 5.4.

"Shareholders and Management Agreement" means any shareholders and management agreement entered into between the Shareholders from time to time.

"Shareholders' Resolution" has the meaning given to it in Article 2.2.2.

"Shareholders" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Shares" has the meaning given to it in Article 5.1.

"Substitute Limited Shareholder" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Tax" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Total Partnership Commitments" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Transaction Fees" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

"Transfer" has the meaning given in the Shareholders and Management Agreement.

#### *Affirmation*

In accordance with article 26, paragraph (2) of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended, I, the undersigned notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the persons appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in [Pétange] on the date first above stated. After the deed was read to the persons appearing, the persons appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre par-devant moi, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de:

Peninsula Investments, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 200351, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 septembre 2015, pas encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Sofia DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à l'Etude Jacques KESSELER Notaire, 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, et employée, ayant son adresse professionnelle ayant son adresse professionnelle à l'Etude Jacques KESSELER Notaire, 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Ces personnes, agissant comme bureau de l'assemblée, ont constaté que les parties suivantes, réunissant entre autres tous les actionnaires de la Société, ont été représentées à l'assemblée:

1. Peninsula Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 200062 (l'«Actionnaire 1»);

2. Peninsula Partners SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 200166 (l'«Actionnaire 2» et ensemble avec l'Actionnaire 1, les «Actionnaires»); et

3. Qatar Holding LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Qatar Financial Centre, 8e étage, Q-Tel Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, Qatar, immatriculée auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés du Qatar Financial Centre sous le numéro 00004 (le «Souscripteur»).

Les membres du bureau de l'assemblée sont connus personnellement de moi, notaire. Les trois procurations écrites données par les Actionnaires et le Souscripteur sont paraphées ne varietur par les membres du bureau et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Agissant en tant que fondés de pouvoir de tous les Actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée ont déclaré qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et que, par conséquent, l'assemblée a pu être tenue sans convocation préalable.

Les membres du bureau de l'assemblée ont déclaré et m'ont requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité:

a) de révoquer les mandats de tous les commissaires aux comptes de la Société en fonction et de leur donner décharge de l'exécution de leur mandat et quitus entier et définitif de leur surveillance de la Société; et

b) de nommer le cabinet suivant comme réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la Société: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 65477.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille huit cents euros (27.800,00 EUR) en émettant vingt-sept mille huit cents (27.800) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (les «Actions de Catégorie B») au Souscripteur.

#### *Souscription et libération*

Dans la mesure requise, les Actionnaires ont renoncé à tout droit de préférence à la souscription des Actions de Catégorie B. Les nouvelles Actions de Catégorie B sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de vingt-sept mille huit cents euros (27.800,00 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité:

a) de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille sept cents euros (27.700,00 EUR) en annulant deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C1, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C2, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C3, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C4, deux mille sept cent

soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C5, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C6, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C7, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C8, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C9, deux mille sept cent soixante-dix (2.770) actions de commanditaire de catégorie C10, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune et toutes détenues par l'Actionnaire 2;

b) que la réduction correspondante du capital libéré de la Société doit se faire sur l'instruction de l'Actionnaire 2 au plus tôt trente (30) jours après la publication de la présente résolution au Mémorial C, sous réserve de et conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et

c) de fixer le capital social de la Société à trente-et-un mille cent euros (31.100,00 EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité, compte tenu de ce qui précède, de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte complète, sans pour autant toucher à la forme ou à l'objet de la Société, de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

### STATUTS

**1. Forme sociale et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les «Statuts») de Peninsula Investments, S.C.A. (la «Société»), une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg incluant la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social pourra être transféré:

2.2.1 en tout autre lieu de la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité comme défini à l'Article 8.1;

2.2.2 en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par une résolution des actionnaires de la Société (une «Résolution des Actionnaires») prise en accord avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg modifiées de temps à autre incluant la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se sont produits ou sont imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société pourra avoir des bureaux et succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.5 Le Gérant Commandité notifiera immédiatement tous les Actionnaires de tout changement relatif au Siège Social et aux adresses de tous les bureaux ou succursales.

#### **3. Objet.** La Société a pour objet:

3.1 de réaliser toute opération d'investissement, incluant, mais non limitée à, réaliser des Investissements et de les gérer avec l'objectif principal de créer de la croissance du capital, de réaliser des gains de capitaux et de générer des retours sur investissement;

3.2 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.3 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Commandité et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent de la façon que le Gérant Commandité jugera appropriée, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres.

3.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, toute personne appartenant à la Société;

3.7 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une «Entité Holding») ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7, une «garantie» comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou obligations financières de toutes autres personnes;

3.8 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Commandité telle qu'il l'estime appropriée, y compris, sans limitation, des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Commandité estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

IL EST ENTENDU que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui requière en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue, ou comme une activité incompatible avec le Pacte d'Actionnaires.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille cent euros (31.100,00 EUR) et se divise en actions d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune de la manière suivante:

5.1.1 trois mille deux cents (3.200) actions de commandité de catégorie A (les «Actions de Commandité de Catégorie A»);

5.1.2 vingt-sept mille huit cents (27.800) actions de commanditaire de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»); et

5.1.3 cent (100) actions de commanditaire de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») et ensemble avec les Actions de Catégorie B, les «Actions de Commanditaire»), divisées en:

- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C1 (les «Actions de Catégorie C1»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C2»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C3»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C4 (les «Actions de Catégorie C4»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C5 (les «Actions de Catégorie C5»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C6 (les «Actions de Catégorie C6»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C7 (les «Actions de Catégorie C7»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C8 (les «Actions de Catégorie C8»);
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C9 (les «Actions de Catégorie C9»); et
- dix (10) actions de commanditaire de catégorie C10 (les «Actions de Catégorie C10»).

Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité de Catégorie A sont désignées ci-après comme les «Actions».

Le détenteur des Actions de Commandité de Catégorie A est désigné ci-après comme l'«Actionnaire Commandité de Catégorie A». Le détenteur des Actions de Catégorie B est désigné ci-après comme l'«Actionnaire de Catégorie B». Le détenteur d'Actions de Catégorie C est désigné ci-après comme l'«Actionnaire de Catégorie C» et ensemble avec l'Actionnaire de catégorie B comme les «Actionnaires Commanditaires». Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les «Actionnaires».

La Société ne pourra avoir qu'un seul Actionnaire Commanditaire autre qu'un Actionnaire de Catégorie C et ne devra pas être un «Fonds d'Investissement Alternatif» au sens de la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et les lois et règlements afférents. A moins que les présents Statuts l'autorisent, dans des circonstances exceptionnelles liées à la vente ou au transfert d'Actions de Com-

mandataire, ou à leur retrait, auquel cas le Gérant Commandité prendra toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, aucun autre Actionnaire Commanditaire (autre qu'un Actionnaire de Catégorie C) ne saurait être admis au sein de la Société.

5.2 Toutes les Actions de Catégorie C sont et devront être émises sous forme d'actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Catégorie C sont rachetables en accord avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, les présents Statuts et les conditions suivantes:

5.2.1 les Actions de Catégorie C sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant Commandité à un prix équivalent au plus bas du prix de marché et de la valeur nominale de l'action comme déterminé par le Gérant Commandité en toute bonne foi au moment du rachat; et

5.2.2 l'avis de rachat devra être publié en accord avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.3 Les Actions sont émises sous forme nominative sous réserve que si un Actionnaire le réclame, la Société pourra convertir tout ou partie de ses Actions en actions au porteur comme le permet la Loi Luxembourgeoise.

5.4 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée sur toute action sera versée. Le montant dudit Compte de Prime d'Emission sera à la libre disposition du Gérant Commandité, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et de ces Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports d'un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant Commandité sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux, sauf s'il est indiqué autrement ci-après.

5.7 Sans préjudice de l'Article 5.1, le capital social souscrit pourra être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée en accord avec les conditions requises pour modifier les présents Statuts et en accord avec la Loi Luxembourgeoise et le Pacte d'Actionnaires.

5.8 La Société pourra acquérir ses propres Actions ou réduire son capital social souscrit sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et du Pacte d'Actionnaires.

5.9 Si des Actions sont émises sans avoir été intégralement souscrites lors de l'émission, le paiement du solde dû devra être effectué à ce moment-là et selon les conditions que le Gérant Commandité devra déterminer, sous réserve que toutes ces Actions soient traitées de façon égale.

## **6. Indivisibilité des actions.**

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession des actions.**

7.1 Les Actions peuvent être cédées conformément à la Loi de 1915, sous réserve que tout transfert d'Actions de Commandité de Catégorie A doit aussi être conforme à l'Article 7.2 de ces Statuts et tout transfert d'Actions de Commanditaire doit être conforme aux Articles 7.3 à 7.6.

7.2 Toute Cession d'Actions de Commandité de Catégorie A devra être sujette à l'adoption d'une Résolution des Actionnaires:

7.2.1 approuvant la Cession; et

7.2.2 modifiant l'Article 8.1 pour refléter le remplacement en tant que Gérant Commandité du cédant des Actions de Commandité de Catégorie A par le cessionnaire.

7.3 Sous réserve de l'Article 7.4, aucune Cession de tout ou partie des Actions de Commanditaire de tout Actionnaire Commanditaire de la Société, que ce soit volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un Affilié ou par effet de la loi) ne sera valide ou effective sans le consentement écrit préalable du Gérant Commandité, qui pourra être donné ou refusé à son entière discrétion pour une raison quelconque sans avoir besoin de se justifier (à condition que le Gérant Commandité tienne compte de tous les devoirs qui lui sont imposés en tant que Gérant Commandité par le droit luxembourgeois ou par principe juridique), incluant, mais sans s'y limiter:

7.3.1 si le Gérant Commandité considère que le cessionnaire proposé des Actions de Commanditaire d'un Actionnaire Commanditaire a l'intention de détenir les Actions de Commanditaire en question autrement que pour son propre bénéfice;

7.3.2 si le Gérant Commandité considère que la Cession aurait ou pourrait avoir comme conséquence de violer une quelconque loi, règlement en vigueur (incluant toute obligation de type «know your client») ou n'importe quelle disposition de ces Statuts ou du Pacte d'Actionnaires.

7.3.3 si le Gérant Commandité considère que le cessionnaire proposé serait incapable de remplir ses obligations décrites ci-dessous au regard de ses Engagements, incluant, pour éviter tout doute, du fait de la solvabilité du cessionnaire proposé;

7.3.4 si le Gérant Commandité considère qu'il serait probable que la Cession proposée résulte en ce que la Société soit réputée être un «Fonds d'Investissement Alternatif» au sens de la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs, incluant, sans s'y limiter, en conséquence de l'admission d'Actionnaires Commanditaires supplémentaires au sein de la Société; ou

7.3.5 si le Gérant Commandité considère que la Cession pourrait avoir pour conséquence de placer la Société et/ou les Actifs de la Société sous l'empire de la Législation ERISA.

7.4 Tout Actionnaire Commanditaire souhaitant opérer une Cession de ses Actions de Commanditaire devra obtenir l'accord du Gérant Commandité et devra fournir toute information en rapport avec ladite Cession et le cessionnaire proposé (incluant, mais non limitée à, la démonstration satisfaisant le Gérant Commandité que le cessionnaire aura la capacité financière de remplir ses obligations vis-à-vis à la Société) que pourra requérir le Gérant Commandité, sous réserve qu'aucun cessionnaire d'Actions en Commanditaire appartenant à un quelconque Actionnaire Commanditaire ne pourra devenir un Actionnaire Commanditaire Remplaçant sans le consentement écrit du Gérant Commandité, qui pourra être donné ou refusé à son entière discrétion avec ou sans raison quelconque sans avoir besoin de se justifier sauf si une telle Cession est effectuée par un Actionnaire Commanditaire à un Affilié auquel cas ce consentement à la Cession ne pourra pas être refusé ou retardé sans justification. L'Actionnaire Commanditaire cédant supportera tous les coûts et dépenses relatifs à une telle Cession, incluant, sans s'y limiter, les frais légaux liés ainsi que tout impôt encouru par le Gérant Commandité, la Société ou tout autre Actionnaire Commanditaire, et, de plus, l'Actionnaire Commanditaire cédant, le cessionnaire et tout autre Actionnaire Commanditaire auront pour obligation d'accepter toute mesure requise par le Gérant Commandité.

7.5 L'Article 7.4 ci-dessus ne s'appliquera pas à une Cession de toutes les Actions de Commanditaire d'un Actionnaire Commanditaire à une personne qui succède comme entité qui, par son activité principale, incluant un trust successeur, directement ou indirectement, détient la totalité des titres émis de cet Actionnaire Commanditaire (ou de l'entité qui, directement ou indirectement, est une filiale de cet Actionnaire Commanditaire). Le Gérant Commandité s'engage à coopérer avec tout Actionnaire Commanditaire opérant une Cession en lui procurant aussi vite que possible ces documents et d'autres informations factuelles qui pourraient être demandées en rapport avec une quelconque Cession, sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des principes juridiques applicables.

7.6 Chacun des Actionnaires Commanditaires s'engage à notifier le Gérant Commandité sans délai par écrit du nom complet de toute entité ou personne à qui il propose de Céder ses Actions de Commanditaire en vertu de l'Article 7 de ces Statuts, d'un quelconque changement de sa propre dénomination, et de toute autre information requise en matière de Cession par la Loi Luxembourgeoise que le Gérant Commandité pourrait requérir.

## **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par Peninsula Capital S.à r.l., en sa qualité de gérant et d'Actionnaire Commandité de Catégorie A unique de la Société (le «Gérant Commandité»).

8.2 Le Gérant Commandité a tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

8.3 Le Gérant Commandité pourra être révoqué par notification de sa révocation qui lui sera signifiée lors d'une Assemblée Générale de la Société, la décision des Actionnaires Commanditaires devant être prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts:

8.3.1 à n'importe quel moment lors de la survenance d'une Cause («Révocation Fautive»);

8.3.2 pour toute(s) raison(s) autre qu'une Cause («Révocation non Fautive»), sous réserve qu'une notification de préavis d'au moins six mois soit donnée au Gérant Commandité.

Étant entendu qu'une telle révocation du Gérant Commandité en vertu de cet Article 8.3 ne devra pas prendre effet avant la plus rapprochée des dates suivantes, soit (i) la dissolution de la Société, ou (ii) la nomination d'un successeur du Gérant Commandité à la fois dans (i) sa capacité de Gérant et (ii) dans celle d'Actionnaire Commandité de Catégorie A. Les Actionnaires Commanditaires pourront, avec le Consentement des Actionnaires Commanditaires, nommer un nouveau Gérant Commandité.

8.4 Dans la situation où le Gérant Commandité a été révoqué en vertu d'une Révocation Fautive:

8.4.1 le Gérant Commandité n'aura plus le droit de recevoir sa part de la Participation aux Bénéfices du Management;

8.4.2 il sera payé à l'Actionnaire de Catégorie C 50 %, du montant qu'il aurait dû recevoir en vertu des dispositions de ces Statuts si la Société avait été liquidée à la date de la révocation, comme si tous les Investissements avaient été réalisés à la date de la révocation et comme si les produits desdits investissements avaient été alloués et distribués en vertu de l'Article 15, en prenant la Société comme un tout (l'«Intérêt Reporté Notionnel»); et

8.4.3 sous réserve des dispositions de l'Article 8.4.2 ci-dessus, l'Actionnaire de Catégorie C n'aura désormais droit à aucune distribution et devra avoir ses Actions de Catégorie C rachetées en même temps que le Gérant Commandité est révoqué.

8.5 Durant la période de préavis de six mois requise à l'Article 8.3.2, le Gérant Commandité devra organiser des consultations de bonne foi avec les Actionnaires de Catégorie B à propos du retrait du préavis et de l'abandon de la Révocation non Fautive; et les Actionnaires de Catégorie B devront également participer à ces consultations avec le Gérant Commandité en toute bonne foi.



8.6 Si les parties n'arrivent pas à trouver un accord durant une telle période et que les Actionnaires de Catégorie B décident de donner suite à la Révocation non Fautive:

8.6.1 le Gérant Commandité n'aura plus droit de recevoir sa Participation aux Bénéfices du Management;

8.6.2 la Compensation non Fautive devra être versée au Gérant Commandité; et

8.6.3 l'Actionnaire de Catégorie C devra recevoir l'intégralité de l'Intérêt Reporté Notionnel.

8.7 Toute Participation aux Bénéfices du Management, la Compensation non Fautive et l'Intérêt Reporté Notionnel seront payés au Gérant Commandité, pris sur le Revenu Net futur et les Produits de Capitaux en priorité par rapport à toute distribution prévue à l'Article 15.

8.8 En cas de décès, incapacité légale ou impossibilité d'agir du Gérant Commandité, la Société ne sera pas dissoute et les Actionnaires pourront nommer un administrateur, qui pourra être ou ne pas être un Actionnaire, qui devra adopter des mesures urgentes ainsi que de gérance ordinaire jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale soit tenue. Tout administrateur devra convoquer une Assemblée Générale en accord avec les présents Statuts dans les quinze premiers jours de sa nomination. Un administrateur ne pourra être tenu responsable que pour les décisions prises pendant son mandat.

**9. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

9.1 le Gérant Commandité, agissant par la signature d'un ou plusieurs représentants légaux;

9.2 la signature individuelle d'une quelconque autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué en vertu des Articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où ce pouvoir lui a été effectivement délégué.

**10. Délégation de pouvoirs.** Dans la limite des restrictions imposées par le Pacte d'Actionnaires:

10.1 la gérance journalière de l'activité de la Société et le pouvoir de représenter la société à cet égard peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs délégué(s) (chacun un «Délégué»), agissant seul ou conjointement;

10.2 il n'est pas nécessaire qu'un Délégué soit un Actionnaire;

10.3 la nomination et la révocation, les pouvoirs, les devoirs et les émoluments des Délégués seront déterminés par le Gérant Commandité;

10.4 le Gérant Commandité peut déléguer chacun de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et peut révoquer ces agents et déterminer les pouvoirs, responsabilités et la rémunération éventuelle de chacun de ces agents, ainsi que la durée de la période de représentation et n'importe quel autre élément pertinent de leur mission; et

10.5 aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire quelconque et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

**11. Responsabilité des actionnaires.**

11.1 Les Actionnaires Commandités de Catégorie A seront tenus solidairement responsables du passif de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, dont l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne pourront pas agir au nom de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires durant les Assemblées Générales de la Société et leur responsabilité ne pourra être engagée que pour payer à la Société la valeur nominale, et une éventuelle prime d'émission due sur les Actions qu'ils détiennent dans la Société (pour la partie pas encore libérée).

**12. Résolutions des actionnaires.**

12.1 L'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») a les pouvoirs accordés en vertu des Statuts et la Loi Luxembourgeoise, et ne doit pas être instituée de pouvoirs réservés au Gérant Commandité. Comme envisagé à l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée Générale adoptera et ratifiera toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts seulement avec l'accord du Gérant Commandité (tel que prévu à l'Article 8.3)

12.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote par Action dont il est le détenteur.

12.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des Articles 12.4, 12.5 et 16, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées par la majorité des votes émis, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

12.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société, augmenter le capital social de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

12.5 Assemblée Générale extraordinaire

12.5.1. Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts (autre que les dispositions relatives au capital social) ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts et, quand cela est applicable, le texte de ceux-ci concernant l'objet social ou la forme de la Société.

12.5.2. Si les premières conditions de l'Article 12.5.1 ne sont pas remplies, une deuxième assemblée pourra être convoquée, de la façon prescrite dans les Statuts ou par la Loi de 1915. L'avis de convocation devra détailler l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. Cette seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

12.5.3. Durant ces deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées devront obtenir au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés. Les votes exprimés ne prendront pas en compte les votes attachés à des Actions dont le détenteur n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou dont le vote est blanc ou nul.

12.5.4. Toute modification des Statuts requiert le consentement de l'Actionnaire de Catégorie B.

12.6 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Actionnaires ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

12.8 Chaque Actionnaire peut voter grâce aux bulletins de vote de la façon décrite dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne pourront voter que grâce aux bulletins de vote mis à disposition par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date, l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à chaque Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote qui ne sont ni pour, ni contre la proposition ni une abstention seront considérés comme nuls. La Société prendra uniquement en compte les bulletins de vote reçus trois (3) jours avant l'Assemblée Générale auxquels ils se rapportent et qui remplissent les conditions décrites dans la convocation.

12.9 Les Actionnaires ont la possibilité de participer à une Assemblée Générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et les conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques leur permettant une participation effective à l'assemblée où les délibérations se dérouleront en ligne sans interruption.

12.10 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu dans la Loi de 1915.

12.11 L'Assemblée Générale annuelle ordinaire de la Société se déroulera le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à midi à la Ville de Luxembourg.

12.12 Le Gérant Commandité peut convoquer une Assemblée Générale. Le Gérant Commandité a l'obligation de la convoquer sous un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour.

12.13 Les convocations pour chaque Assemblée Générale devront contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours, et au moins huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations seront envoyées par lettre au moins huit jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires nominatifs, mais il n'est pas nécessaire de prouver que cette formalité a été accomplie. Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations pourront n'être envoyées que par lettres recommandées.

12.14 Un ou plusieurs Actionnaires qui possèdent ensemble au moins dix pour cent (10 %) du capital social souscrit pourront demander à ce qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour de n'importe quelle Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, au moins cinq jours avant l'assemblée.

**13. Reviseurs d'entreprises.** Les opérations de la Société, et sa situation financière, plus particulièrement ses livres et comptes, seront surveillés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

**14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, comme mesure de transition, le premier exercice financier de la Société commencera le jour de son incorporation and se terminera le 31 décembre suivant (toutes dates incluses).

### **15. Distributions.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des profits nets de la Société déterminés en accord avec la Loi Luxembourgeoise devront être déduits et alloués à un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale attendra un dixième du capital social de la Société.

15.2 Le Gérant Commandité est en droit de recevoir un montant égal à la Participation aux Bénéfices du Management de la Société pour chaque Exercice Comptable, payable en avance par trimestre. Le Gérant Commandité pourra déterminer à son entière discrétion qu'aucune Participation aux Bénéfices du Management ne sera payable en raison de l'Engagement de l'Actionnaire de Catégorie C.

15.3 Sous réserve des Articles 15.1 et 15.4, le Participation aux Bénéfices du Management pour chaque Exercice Comptable sera égale:

15.3.1 à compter de la Date de Closing jusqu'à la fin de la Période d'Investissement, à un montant représentant 1,25 % par an des Engagements Totaux de la Société.

15.3.2 à compter de la fin de la Période d'Investissement, à un montant de 1,25 % par an du Capital Investi.

15.4 Les provisions suivantes s'appliqueront pour le calcul et l'allocation de la Participation aux Bénéfices du Management:

15.4.1 dans le cas où un quelconque Exercice Comptable durerait plus ou moins d'un an, la Participation aux Bénéfices du Management sera augmentée ou réduite au pro rata en conséquence.

15.4.2 la Participation aux Bénéfices du Management est supposée être satisfaite si le Gérant Commandité et/ou ses Affiliés ont reçu durant le précédent Exercice Comptable ou n'importe quel Exercice Comptable antérieur toute somme relative à des Frais de Transaction qui devront être imputés à la Participation aux Bénéfices du Management en accord avec les présents Statuts (incluant l'Article 15.11) et les dispositions du Pacte d'Actionnaires. Dans ce contexte, les sommes reçues seront traitées comme brutes de TVA;

15.4.3 dans le but de déterminer la Participation aux Bénéfices du Management pour chaque Trimestre se terminant à ou avant la fin de la Période d'Investissement, les Engagements Totaux de la Société seront calculés au dernier jour du mois précédant la détermination de la Participation aux Bénéfices du Management; et

15.4.4 dans le but de déterminer la Participation aux Bénéfices du Management pour chaque Trimestre se terminant après la fin de la Période d'Investissement, le Capital Investi sera calculé au dernier jour du mois précédant la détermination de la Participation aux Bénéfices du Management.

15.5 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Revenu Net et les Produits de Capitaux attribuables aux participations d'un Actionnaire Commanditaire sont attribuées à l'Actionnaire Commanditaire approprié, pour cela, la Société pourra par une Résolution des Actionnaires déclarer des dividendes pour les Actionnaires conformément aux dispositions ci-dessous et à celles contenues dans tout Pacte d'Actionnaires, à distribuer dans l'ordre de priorité suivant:

15.5.1 premièrement, à un Actionnaire Commanditaire jusqu'à ce que le solde de ses Avances Non Remboursées et un montant égal à son Apport au Capital lui aient été remboursés;

15.5.2 deuxièmement, à l'Actionnaire de Catégorie B jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à l'Actionnaire de Catégorie B en vertu de cet Article 15.5 soit suffisant pour fournir à l'Actionnaire de Catégorie B un taux interne effectif annuel de retour sur investissement de 8 %, computed annuellement, sur les Avances Non Remboursées de l'Actionnaire de Catégorie B et ses Apports au Capital (prenant en compte les dates auxquelles les prélèvements et les distributions de sommes ont été faits comme approprié);

15.5.3 troisièmement, à l'Actionnaire de Catégorie C jusqu'à ce qu'il ait reçu un montant total égal à 20 % des montants cumulés de Revenu Net et des Produits de Capitaux distribués en vertu de l'Article 15.5.2 et du présent Article 15.5.3; et

15.5.4 enfin, 80 % à l'Actionnaire de Catégorie B et 20 % à l'Actionnaire de Catégorie C.

15.6 La décision de distribuer les fonds à l'Actionnaire de Catégorie C est prise en accord avec les dispositions suivantes:

15.6.1 les détenteurs d'Actions de Catégorie C1 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C1 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.2 les détenteurs d'Actions de Catégorie C2 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C2 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.3 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C3 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C3 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.4 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C4 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C4 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.5 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C5 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C5 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.6 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C6 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C6 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.7 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C7 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C7 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.8 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C8 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C8 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.9 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C9 seront en droit de recevoir une distribution de dividendes pour l'année en question pour un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C9 dont ils sont détenteurs, puis,

15.6.10 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C10 seront en droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes due à l'Actionnaire de Catégorie C.

Si les dernières Actions de Catégorie C (par ordre alphabétique, soit par exemple les Actions de Catégorie C10) ont été annulées suite à leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de la distribution de dividendes

est alloué à la catégorie d'actions précédente dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Actions initialement de Catégorie C9).

15.7 Toutes les distributions sont faites sur une base cumulative de façon à ce qu'au moment de chaque distribution, cette dernière prenne place dans le respect de toutes les distributions précédentes faites en accord avec les dispositions de l'Article 15.5.

15.8 Le Revenu Net disponible pour distribution est distribué aux Actionnaires en accord avec et dans le respect des restrictions et réserves prévues à l'Article 15.5, aussitôt que possible après chaque Trimestre, ou plus fréquemment à la discrétion du Gérant Commandité, sous la forme d'acompte sur dividendes ou de dividendes normaux, en respectant les dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts.

15.9 Les Produits de Capitaux disponibles pour distribution sont distribués aux Actionnaires aussi tôt que possible après que les montants en question aient été reçus par la Société.

15.10 Le Gérant commandité peut, mais n'est pas obligé de, retenir tout ou partie du Revenu Net ou des Produits de Capitaux pour couvrir des indemnités, dépenses, coûts, ou dettes, présents ou à venir, en rapport avec l'activité de la Société ou pour toute raison laissée à la discrétion du Gérant Commandité.

15.11 Les Frais de Transaction retenus par le Gérant Commandité ou prévus dans le Pacte d'Actionnaires (après déduction du montant égal à toute TVA) seront prélevés sur et réduiront d'autant la Participation aux Bénéfices du Management dans l'Exercice Comptable suivant, sachant que si il est impossible de prélever de tels montants sur la Participation aux Bénéfices du Management durant l'Exercice Comptable précité, ces montants seront prélevés sur les futures Participations aux Bénéfices du Management, et si un montant quelconque restait en attente de paiement au moment de la dissolution de la Société, ce montant sera, avec le consentement écrit du Comité Consultatif, payé par le Gérant Commandité de la Société.

15.12 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Gérant Commandité peut payer des acomptes sur dividendes aux Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en numéraire ou en nature (dans le cas d'un paiement en nature, le consentement préalable du Comité Consultatif est nécessaire).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une résolution issue d'une Assemblée Générale adoptée en accord avec les conditions devant être remplies pour modifier les Statuts et en accord avec la Loi Luxembourgeoise.

### **17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- a) un genre inclura chaque genre;
- b) (sauf si le contexte en exige autrement) le singulier inclura le pluriel et vice versa;
- c) une «personne» inclut une référence à tout individu, firme, société, compagnie ou autre personne physique ou morale, gouvernement, Etat, agence d'Etat ou joint-venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou syndicat (ayant ou non une personnalité juridique distincte).
- d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes les modifications ultérieures et toutes les entrées en vigueur ultérieures (avec ou sans modifications).

17.1.2 le mot «incluant» ou l'expression «qui inclue» seront considérés comme suivis des mots «sans limitation» et on ne saura attribuer à des mots au sens général des significations ou interprétations restrictives en invoquant leur proximité avec des mots les rapprochant d'un terme particulier, de domaines ou choses ou par des exemples tombant dans le sens général de ces mots.

17.1.3 les en-têtes de ces articles n'affectent pas leur interprétation ni leur construction.

17.2 En plus de ces Statuts, la Société est aussi gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

### **18. Définitions.**

«Actifs de la Société» signifie tous les actifs de la Société (incluant les Engagements non utilisés).

«Actionnaire Commanditaire Remplaçant» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.

«Actionnaires» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actionnaires Commanditaires» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actionnaire Commandité de Catégorie A» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actionnaire de Catégorie B» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actionnaire de Catégorie C» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actions» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actions de Catégorie B» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actions de Catégorie C» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actions de Catégorie C1» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

«Actions de Catégorie C10» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.

- «Actions de Catégorie C2» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C3» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C4» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C5» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C6» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C7» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C8» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Catégorie C9» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Commandité de Catégorie A» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Actions de Commanditaire» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.1.
- «Affilié» a le sens attribué dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Apport au Capital» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Avances Non Remboursées» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Capital Investi» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Cause» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Cession» a le sens attribué au dit terme dans la Pacte d'Actionnaires.
- «Comité Consultatif» signifie le comité consultatif constitué de représentants de certains Actionnaires Commanditaires conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.
- «Compensation non Fautive» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Compte de Prime d'Emission» a le sens attribué au dit terme à l'Article 5.4 «Consentement des Actionnaires Commanditaires» signifie le Consentement des Investisseurs, selon le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Date de Clôture Comptable» signifie le 31 décembre 2015 et le 31 décembre de chaque année suivante ou n'importe quelle autre date que le Gérant Commandité peut proposer pour approbation aux Actionnaires Commanditaires en accord avec l'Article 12 ou (dans le cas du dernier Exercice Comptable) la date de la liquidation de la Société.
- «Date de Fin de Trimestre» signifie le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.
- «Date de Liquidation» signifie la date à laquelle tous les actifs et les passifs de la Société ont été comptabilisés et réglés à la suite de la liquidation de la Société.
- «Date du Closing» signifie le 11 novembre 2015.
- «Engagements» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Engagements Totaux de la Société» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Entité Holding» a le sens attribué au dit terme à l'Article 3.7.
- «Exercice comptable» signifie une période de temps se terminant à et incluant une Date de Clôture Comptable et débutant (dans le cas du premier Exercice Comptable) au moment de la constitution de la Société ou, dans tous les autres cas, au jour suivant la précédente Date de Clôture.
- «Frais de transaction» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Gérant Commandité» a le sens attribué au dit terme à l'Article 8.1.
- «Investissement» signifie n'importe quel investissement réalisé par la Société, directement ou indirectement, incluant, sans être limité à, des actions, des obligations, des dettes convertibles, des options, des garanties, tout autre titre ou instrument dérivé (ou tout arrangement similaire) dans, ou pour le compte de, ou en association avec, n'importe quelle société, association, partenariat, collective investment scheme ou tout autre entité, véhicule, personne ou prêt (sécurisé ou non sécurisé, subordonné ou pas) faits pour, ou pour le compte de, ou associé avec, n'importe quelle société, association, partenariat, collective investment scheme ou tout autre entité, véhicule ou personne par la Société.
- «Impôt» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.
- «Intérêt Reporté Notionnel» a le sens attribué au dit terme à l'Article 8.4.2.
- «Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un vendredi, samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques situées à Luxembourg, à Londres et à Doha sont ouvertes pour les opérations courantes.
- «Législation ERISA» signifie United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 des Etats-Unis d'Amérique, tel que modifié de temps à autre.
- «Loi de 1915» signifie la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tout autre loi ou dispositions légales faites ou entrées en vigueur après la date de ces Statuts ayant remplacé directement ou indirectement la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- «Loi Luxembourgeoise» a le sens attribué au dit terme à l'Article 2.2.2.
- «Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaire passé entre les actionnaires et le Gérant Commandité de temps à autre.

«Participation aux Bénéfices du Management» signifie la part annuelle de participation aux bénéfices payables au Gérant Commandité conformément à l'Article 15.

«Période d'Investissement» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.

«Produits de capitaux» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.

«Résolution des Actionnaires» a le sens attribué au dit terme à l'Article 2.2.2.

«Révocation Fautive» a le sens donné au dit terme à l'Article 8.3.

«Révocation non Fautive» a le sens attribué au dit terme à l'Article 8.3.

«Revenu Net» a le sens attribué au dit terme dans le Pacte d'Actionnaires.

«Siège Social» a le sens attribué au dit terme à l'Article 2.

«Société» signifie Peninsula Investments, S.C.A.

«Statuts» signifie les présents Statuts régissant la Société.

«Trimestre» signifie une période se terminant à une Date de Fin de Trimestre (ou dans le cas du Trimestre final, la Date de Liquidation) et commençant (i) le jour suivant immédiatement la précédente Date de Fin de Trimestre, ou (ii) pour le premier Trimestre seulement, la Date du Closing.

«Valeur nette des Actifs du Portefeuille» signifie la valeur globale évaluée non audité du Gérant Commandité de l'Investissement, sous réserve des termes et conditions décrits au Pacte d'Actionnaires.

#### *Constatacion*

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, moi, notaire soussigné, je constate pour autant que de besoin l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande des comparantes, celles-ci, agissant comme indiqué ci-avant, ont stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture de l'acte faite aux comparantes, celles-ci ont déclaré qu'elles comprennent la portée et les conséquences et ont ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211722/1156.

(150237064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

**Vanoise Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Vanoise Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 22, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 174.610.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### S'EST RÉUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Vanoise Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 22, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174.610, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657, page 31292, du 16 mars 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Rapport du réviseur sur le capital minimum;
3. Démission & décharge du/des gérant(s);
4. Changement de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme avec maintien de la personnalité morale (la Transformation);
5. Autorisation et approbation de la reformulation complète des Statuts de la Société afin de refléter le changement de la forme sociale, notamment:
  - Changement de dénomination «Vanoise Holding S.à r.l.» en «Vanoise Holding S.A.»
  - Détermination de la date et du lieu de l'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires
  - Détermination de l'exercice social raccourci
  - Représentation de la société
6. Transformation des titres représentatifs du capital;
7. Renonciation au droit de souscription préférentiel;
8. Souscription ou répartition des actions / du capital;
9. Nominations au conseil d'administration;
10. Nomination du commissaire;
11. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité (100%) du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation se considère comme dûment convoquée et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme avec maintien de la personnalité morale, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et de maintenir les comptes sociaux.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée: la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Dans le cadre du changement de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme, l'Assemblée a chargé un réviseur d'entreprise agréé, d'établir un rapport d'évaluation de l'actif et du passif de la Société, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Après avoir pris connaissance de ce rapport, l'Assemblée accepte et produit une copie originale de ce rapport au notaire.

Les conclusions du rapport en question, daté du 09 décembre 2015 sont les suivantes:

"Nos travaux effectués conformément aux normes relatives au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation de la forme juridique de la société n'ont pas fait apparaître de surévaluation du montant du capital souscrit et libéré de la Sarl VANOISE HOLDING au 30 septembre 2015, à savoir le montant de 50.000 EUR. Ce montant peut donc être utilisé comme tel pour la transformation de la forme juridique de la Sarl VANOISE HOLDING en société anonyme."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge complète et définitive aux mandataires sociaux pour l'exécution de leur mandat.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide ensuite de procéder au changement de dénomination «Vanoise Holding S.à r.l.» en «Vanoise Holding S.A.»,

- de fixer la date et du lieu de l'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires au dernier mercredi du mois de juin au siège social de la société,

- de laisser l'exercice social inchangé et que la société,

- en ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus et que la Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et d'approuver la reformulation complète des statuts afin de refléter le changement de la forme sociale qui devront en conséquence être lus comme suit:

#### **«Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La société a la dénomination de “Vanoise Holding S.A.” (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.



## Titre II. Capital social

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Actions.** Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## Titre III. Assemblées générales

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique»), l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier mercredi du mois de mars à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des actionnaires représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

#### Titre IV. Administration

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exi-

gences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions des Administrateurs.** Les résolutions prises par les Administrateurs seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par les Administrateurs seront signés par les Administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

## **Titre V. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices**

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 20. Arrêté des comptes.** Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout actionnaire peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21. Affectation des Bénéfices.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification au Conseil d'Administration par décision des actionnaires.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Le Conseil d'Administration peut distribuer des dividendes intérimaires à tout moment aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil d'Administration

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les actionnaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les actionnaires doivent reverser l'excès à la Société.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 24 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

## Titre VII. Dispositions générales

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

### *Sixième résolution*

L'Assemblée constate la renonciation de tous les associés à leurs droits éventuels préférentiels de souscription puis admet que le capital social reste fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans valeur nominale, souscrites, entièrement libérées et réparties comme suit:

Mr Xavier COURT .....	quatre millions quatre cent quatre-vingt- quatre mille cinq cent trente-six (4.484.536) actions
Mr Jacques-Antoine GRANJON .....	cinq cent quinze mille quatre cent soixante-quatre (515.464) actions
TOTAL: .....	cinq millions (5.000.000) d'actions

L'Assemblée décide que les associés recevront «une action S.A.» en échange «d'une part sociale S.à r.l.».

### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans:

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, né à Emmerich (Allemagne) le 11 mars 1968, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg.

2. Monsieur Xavier COURT, né à Saint-Etienne (France) le 24 mai 1966, demeurant à 19 avenue Bugeaud, F - 75016 Paris, France.

3. Monsieur Claude Marcel Norbert CRAUSER, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 22 avril 1981, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg.

4. Est nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans:

La société à responsabilité limitée "Kohnen & Associés S.à r.l.", établie et ayant siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114190.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211919/356.

(150237679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

---

**Zilmfinanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 116.417.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/2/2016.

Référence de publication: 2016061410/10.

(160022192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**YRI Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.212.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

YRI Investment Company S.à r.l.

Christiaan van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2016061409/14.

(160021848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**3F Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.994.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

*Pour 3F FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016061413/13.

(160021864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Advance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 55.546.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061445/10.

(160022391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**AK Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 177.992.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/16.

AK INVESTMENT S.A., SPF

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061450/12.

(160022740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**DKV Hauptagentur Altmeyer & Beer S.A., Société Anonyme,  
(anc. IPK Verwaltungs S.A.).**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 87.787.

Die Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061539/10.

(160022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 88.074.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061550/12.

(160022756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Van Daalen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 202.602.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the company "Van Daalen International Ltd.", with its former registered office in the Bahamas, Sassoon House, on the Northwestern corner of Shirley Street and Victoria Avenue in the City of Nassau in the Island of New Providence one of the Islands in the Commonwealth of the Bahamas, P.O. Box N272, incorporated in the Bahamas, Nassau, on the 20<sup>th</sup> of December 2000, registered at the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industry of Nassau under the number 163317 B (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The Chairperson appoints Mrs. Anais DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in Redange-sur-Attert, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Redange-sur-Attert, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson declares and requests the notary that:

(A) That the agenda of the Meeting is the following:

### Agenda

1) Transfer of the registered office from the Bahamas to Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality without change of the legal form which will remain the form of a société à responsabilité limitée / limited company (S.à r.l./Ltd).

2) Adoption of the following corporate object:

“1. The purpose of the Company shall be:

a. to participate in and to manage enterprises and corporations.

b. to invest its resources in securities such as shares -and other certificates of participation, in bonds and other interest-bearing claims for debts under whatever name and in whatever form, to borrow money and to issue certificates of indebtedness therefore, as well as to lend money to related and unrelated parties, and to provide security in any form for the benefit of the Company as well as for the benefit of third parties.

c. to acquire returns, resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trademarks and other such things;

d. to acquire, possess, alienate, manage and develop real estate and/or any right to or interest in real estate, and to participate in any other enterprise or corporation with similar or related objects;

e. to lease, mortgage or in general to encumber real estate and any right thereto or interest therein;

2. The Company is authorized to perform everything requisite or profitable to the accomplishment of its purpose or incidental thereto or connected therewith in the widest sense of the word.”

3) Adoption of the Euro as currency of the capital.

4) Acknowledgment that pursuant to the balance sheet as of December 31, 2014, the Company's assets amount to EUR 2,140,512.31 (two million one hundred forty thousand five hundred twelve Euros and thirty-one Cents);

5) Adoption of a) the name “Van Daalen International S.à r.l.”, b) the following articles of association of a Luxembourg private limited liability company in English and French; the English version prevailing:

#### “Name and corporate seat

##### **Art. 1.**

1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Van Daalen International S.à r.l.”, (the “Company”), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

2. The registered office is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

#### **Purpose**

##### **Art. 2.**

1. The purpose of the Company shall be:

a. to participate in and to manage enterprises and corporations.

b. to invest its resources in securities such as shares and other certificates of participation, in bonds and other interest-bearing claims for debts under whatever name and in whatever form, to borrow money and to issue certificates of indebtedness therefore, as well as to lend money to related and unrelated parties, and to provide security in any form for the benefit of the Company as well as for the benefit of third parties.

c. to acquire returns, resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trademarks and other such things;

d. to acquire, possess, alienate, manage and develop real estate and/or any right to or interest in real estate, and to participate in any other enterprise or corporation with similar or related objects;

e. to lease, mortgage or in general to encumber real estate and any right thereto or interest therein;

2. The Company is authorized to perform everything requisite or profitable to the accomplishment of its purpose or incidental thereto or connected therewith in the widest sense of the word.

#### **Duration**

**Art. 3.** The Company has been established for an indefinite period of time.

## Capital and shares

### Art. 4.

1. The corporate capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-), represented by one thousand (1,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

2. The shares shall be issued by the shareholders by way of an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of association.

3. In subsequent issues of shares, and on disposal by the corporation of any shares acquired in its own capital, the holders of shares shall have preference to subscribe/acquire such new shares in proportion to their holdings of shares when the stock is made available, unless the shareholders waive their preferential rights.

## Capital increase and decrease

**Art. 5.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

## Transfer of shares

### Art. 6.

1. Shares are freely transferable among shareholders.

2. In case of a sole shareholder, shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

3. The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

4. The Company may purchase its own shares.

## Form of shares - shareholders' register

### Art. 7.

1. Shares are in registered form.

2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

3. The ownership of the shares will result from the inscription in the shareholders' register.

## Board of managers

### Art. 8.

1. The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders.

2. The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of co-optation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

## Power of the board of managers

### Art. 9.

1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

2. To the extent permitted by the Law, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

3. The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

## Procedure

### Art. 10.

1. The board of managers shall meet in Strassen as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Strassen. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of the shareholders.

2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by



cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him/her by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

4. The board of managers can validly deliberate and act only if at least two managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

5. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

6. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

### **Representation**

#### **Art. 11.**

1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2. The shareholders may appoint any manager of the Company as daily manager of the Company in charge of the daily management of the Company and the representation of the Company for such management within the limits of article 9.1 of the Articles. The daily management includes the administrative running of the Company but excludes any strategic decisions. The daily manager shall report to the board of managers with respect to his daily management at least twice a year.

### **Liability of the managers**

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Powers and voting rights**

#### **Art. 13.**

1. Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

2. The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

3. Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

4. The Company will recognize only one holder per Share.

5. The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders.

6. The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

7. Also, contracts entered into between the shareholders and the Company represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **Annual general meeting**

**Art. 14.** An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

### **Accounting year**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December.

### **Annual accounts and Allocation of profits**

#### **Art. 16.**

1. The annual accounts are drawn up in EUR (Euros).

2. Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers or by any manager of the Company having received such power from the general meeting of the shareholders,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

### **Dissolution and liquidation**

#### **Art. 17.**

1. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

2. The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

3. The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Company.

### **General provision**

**Art. 18.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

6) Appointment of the following persons as managers until the end of the general shareholders' meeting of 2021:

- Mr. Eric THIVOLET, gérant de fortune, born in Lyon (France), on August 6, 1948, residing at 177 E, route de la Capite, CH-1222 Vesenz (Switzerland);

- Mr. François Xavier GONZALEZ FLORENZANO, gérant de fortune, born in Madrid (Espagne), on February 19, 1948, residing au 23, Jalan Puteh Jerneh Chip Bee Gardens, 278045 Singapore (Singapore); and

- Mrs. Ingrid HOOLANTS, director of companies, born in Vilvoorde (Belgium), on November 28, 1968, residing professionally in L-8009 Strassen, 19-21 Route d'Arlon, Building Serenity Bloc A;

7) Establishment of the registered office at 19-21, route d'Arlon, Building Serenity - Bloc A, L-8009 Strassen; and

8) Sundry.

(B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed by their proxy and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(C) That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of the Company are represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

(D) The Chairman explains the various items of the agenda. In particular, the Chairman sets out that the Company intends to transfer its registered office and its effective place of management from Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) to Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), that a directors' meeting has been held in Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) on May 11, 2015, during which the transfer has already been unanimously decided and that all formalities in that respect by the laws of the Commonwealth of the Bahamas have been taken in the Commonwealth of the Bahamas. He concludes that the purpose of the Meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the Company's articles of association to Luxembourg law.

A certified copy of the minutes stating the resolutions to transfer the registered office and the effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting decides to confirm and to ratify the resolutions of the directors of the Company dated May 11, 2015, deciding to transfer the registered office of the Company from Bahamas to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

The Meeting decides furthermore to maintain the form of a société à responsabilité limitée / limited company (S.à r.l./ Ltd.) as legal form of the Company.

*Second resolution*

The Meeting decides to adopt for the corporate object the wording as reproduced under point 2) of the agenda.

*Third resolution*

The Meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital and acknowledges that pursuant to the balance sheet as of December 31, 2014, the Company's assets amount to EUR 2,140,512.31 (two million one hundred forty thousand five hundred twelve Euros and thirty-one Cents), whereof one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) are allocated to the corporate capital, represented by one thousand (1,000) ordinary shares each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-).

Within the framework of the cross-border transfer of the registered office, it is justified to the undersigned notary by a balance sheet as of December 31, 2014 and by a declaration issued by the management of the Company on December 11, 2015, that the net assets of the Company is not less than the applicable minimum share capital for limited liability company, i.e. an amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR).

The said balance sheet and declaration, after having been signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to adopt the name “Van Daalen International S.à r.l.” and the articles of association of a Luxembourg private limited liability company as specified in point 5) of the agenda of the present Meeting in English and French, the English version prevailing.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to appoint the following persons as managers until the end of the general shareholders' meeting of 2021:

- Mr. Eric THIVOLET, gérant de fortune, born in Lyon (France), on August 6, 1948, residing at 177 E, route de la Capite, CH-1222 Vesenaz (Switzerland);
- Mr. François Xavier GONZALEZ FLORENZANO, gérant de fortune, born in Madrid (Spain), on February 19, 1948, residing at 23, Jalan Puteh Jerneh Chip Bee Gardens, 278045 Singapore (Singapore); and
- Mrs. Ingrid HOOLANTS, born in Vilvoorde (Belgium), on November 28, 1968, residing professionally in L-8009 Strassen, 19-21 Route d'Arlon, Building Serenity Bloc A.

*Sixth resolution*

The Meeting decides to establish the registered office at 19-21, route d'Arlon, Building Serenity - Bloc A, L-8009 Strassen.

*Seventh resolution*

The Meeting states that the one thousand (1,000) ordinary shares are held by the public limited company “THE VAN DAALEN GROUP S.A.”, established and having its registered office in L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, Building Serenity Bloc A, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152019.

*Eighth resolution*

The Meeting decides that the first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin today to end on December 31, 2016.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand two hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'“Assemblée”) de la société “Van Daalen International Ltd.”, avec siège social précédemment situé aux Bahamas, Sassoon House, au Northwestern corner of Shirley Street and Victoria Avenue dans la ville de Nassau sur l'île de New Providence, une des îles des Bahamas, P.O. Box N272, constituée aux Bahamas, Nassau, le 20 décembre 2000, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce and Industry de Nassau sous le numéro 163317 B (la “Société”).

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Transfert du siège social des Bahamas à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans modification de la forme juridique qui reste la forme d'une société à responsabilité limitée / limited company (S.à r.l./Ltd).

2) Adoption de l'objet social suivant:

“1. La Société a pour objet:

a. acquérir et gérer des intérêts dans des sociétés et des entreprises commerciales;

b. investir ses ressources dans tous titres, tels que des actions et autres titres participatifs, dans des obligations et autres créances porteuses d'intérêts-sous quelque dénomination ou forme que ce soit, emprunter de l'argent et émettre des titres de dettes s'y rapportant, prêter de l'argent à des parties liées ou indépendantes, et fournir des garanties sous quelque forme que ce soit au profit de la Société ou de tiers;

c. acquérir des bénéfices provenant d'aliénation ou de concessions de droit découlant de l'utilisation des droits d'auteur, licences, modèles, formules ou procédés secrets, marques déposées et autres aspects de ce genre;

d. acquérir, posséder, aliéner, gérer et développer des biens immobiliers et/ou tous droits et intérêts dans de tels biens, et participer dans toute entreprise commerciale ou société ayant un objet social similaire ou s'y rapportant;

e. louer à bail, faire du prêt hypothécaire et recevoir des gages immobiliers ainsi que droits et intérêts s'y rapportant.

2. La Société est autorisée à mettre en oeuvre tout ce qui est nécessaire ou rentable pour l'accomplissement de son objet social ou qui s'y rapporte ou en découle au sens le plus large du terme.”

3) Adoption de l'Euro comme devise du capital.

4) Constatation suivant laquelle il ressort du bilan établi au 31 décembre 2014 que l'actif de la Société s'élève à EUR 2.140.512,31 (deux millions cent quarante mille cinq cent douze Euros et trente et un Centimes).

5) Adoption a) du nom “Van Daalen International S.à r.l.”, b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglais faisant foi:

**“Nom et siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.**

1. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Van Daalen International S.à r.l.”, (la “Société”), régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et par les présents statuts (les “Statuts”).

2. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du gérant, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

## Objet

### Art. 2.

1. La Société a pour objet:

- a. d'acquérir et gérer des intérêts dans des sociétés et des entreprises commerciales;
- b. d'investir ses ressources dans tous titres, tels que des actions et autres titres participatifs, dans des obligations et autres créances porteuses d'intérêts-sous quelque dénomination ou forme que ce soit, emprunter de l'argent et émettre des titres de dettes s'y rapportant, prêter de l'argent à des parties liées ou indépendantes, et fournir des garanties sous quelque forme que ce soit au profit de la Société ou de tiers;
- c. d'acquérir des bénéfices provenant d'aliénation ou de concessions de droit découlant de l'utilisation des droits d'auteur, licences, modèles, formules ou procédés secrets, marques déposées et autres aspects de ce genre;
- d. d'acquérir, posséder, aliéner, gérer et développer des biens immobiliers et/ou tous droits et intérêts dans de tels biens, et participer dans toute entreprise commerciale ou société ayant un objet social similaire ou s'y rapportant;
- e. de louer à bail, faire du prêt hypothécaire et recevoir des gages immobiliers ainsi que droits et intérêts s'y rapportant.

2. La Société est autorisée à mettre en oeuvre tout ce qui est nécessaire ou rentable pour l'accomplissement de son objet social ou qui s'y rapporte ou en découle au sens le plus large du terme.

## Durée

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Capital et parts sociales

### Art. 4.

1. Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (100,-EUR) chacune.

2. Les parts sociales seront émises par les associés lors d'une assemblée extraordinaire des associés modifiant les Statuts.

3. Lors d'émissions de parts sociales ultérieures, et à la cession par la Société de toute part sociale acquise dans son propre capital, les porteurs de parts sociales ont la priorité de souscrire/acquérir ces nouvelles parts sociales au prorata des parts sociales qu'ils détiennent lorsque les parts sociales sont disponibles, sauf dans le cas où les associés renoncent à leurs droits préférentiels.

## Augmentation et réduction du capital

**Art. 5.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents Statuts.

## Transfert des parts

### Art. 6.

1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

2. En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

3. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

4. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

## Forme des parts sociales - registre des associés

### Art. 7.

1. Les parts sociales sont nominatives.

2. Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

3. La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

## Conseil de gérance.

### Art. 8.

1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

## Pouvoirs du conseil de gérance

### Art. 9.

1. Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

2. Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

3. L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

## Procédure

### Art. 10.

1. Le conseil de gérance se réunira à Strassen aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Strassen. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

2. Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

3. Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par email.

4. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

5. Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

6. Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

## Représentation

### Art. 11.

1. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2. Les associés peuvent nommer tout gérant de la Société en tant que gérant délégué à la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion dans les limites de l'article 9.1 des Statuts. La gestion journalière inclut le fonctionnement administratif de la Société mais exclut toutes décisions stratégiques. Le gérant délégué à la gestion journalière devra rendre compte au conseil de gérance de sa gestion journalière au moins deux fois par an.

## Responsabilité des gérants

**Art. 12.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Pouvoirs et droits de votes

### Art. 13.

1. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

2. Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.
4. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.
5. Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.
6. Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.
7. De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

#### **Assemblée générale annuelle**

**Art. 14.** Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

#### **Année sociale**

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

#### **Comptes annuels et allocation des bénéfices**

##### **Art. 16.**

1. Les comptes annuels sont établis en EUR (Euros).
2. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:
  - a. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
  - b. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
  - c. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance ou par tout gérant de la Société ayant reçu un tel pouvoir de l'assemblée générale des associés,
  - d. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

#### **Dissolution - liquidation**

##### **Art. 17.**

1. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
2. Le pouvoir de modifier les Statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.
3. Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

#### **Dispositions générales**

**Art. 18.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts sera régi par la Loi."

- 6) Nomination des personnes suivantes en qualité de gérants jusqu'à la fin de l'assemblée générale des associés de 2021:
  - Monsieur Eric THIVOLET, gérant de fortune, né à Lyon (France), le 6 août 1948, demeurant au 177 E, route de la Capite, CH-1222 Vesenz (Suisse);
  - Monsieur François Xavier GONZALEZ FLORENZANO, gérant de fortune, né à Madrid (Espagne), le 19 février 1948, demeurant au 23, Jalan Puteh Jerneh Chip Bee Gardens, 278045 Singapour (Singapour); et
  - Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, Building Serenity Bloc A;
- 7) Établissement du siège social au 19-21, route d'Arlon, Building Serenity - Bloc A, L-8009 Strassen; et
- 8) Divers.

(B) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; qui, après avoir été signée par les mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

(C) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant la présente Assemblée.

(D) Le Président expose les différents points de l'ordre du jour. En particulier, le Président explique que la Société a l'intention de transférer son siège social et son siège d'administration effective de Nassau (le Commonwealth des Bahamas) à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), que lors d'une réunion des directeurs, tenue à Nassau (le Commonwealth des Bahamas) le 11 mai 2015, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit du Commonwealth des Bahamas à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. Il conclut que l'objectif de l'Assemblée est de décider, selon les lois de Luxembourg, du même transfert et d'adapter les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise.

Une copie conforme du procès-verbal attestant les résolutions de transférer le siège social et le siège d'administration effective au Grand-Duché de Luxembourg, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte et sera soumise au même moment à la formalité de l'enregistrement.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions des directeurs de la Société, datées du 11 mai 2015, décidant de transférer le siège social de la Société des Bahamas au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

L'Assemblée décide en outre de maintenir la forme d'une société à responsabilité limitée / limited company (S.à r.l./ Ltd.) comme forme juridique de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme reproduite ci-avant sous le point 2) de l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise pour le capital et constate que suivant le bilan au 31 décembre 2014 l'actif de la Société s'élève à EUR 2.140.512,31 (deux millions cent quarante mille cinq cent douze Euros et trente et un Centimes, dont cent mille Euros (EUR 100.000,-) sont alloués au capital social, représenté by mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Dans le cadre du transfert transfrontalier du siège social, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi au 31 décembre 2014 et par une déclaration émises par la gérance de la Société le 11 décembre 2015, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Lesdits bilan et déclaration, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter la dénomination "Van Daalen International S.à r.l." et les statuts d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise comme stipulé au point 5) de l'ordre du jour de la présente Assemblée en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants jusqu'à la fin de l'assemblée générale des associés de 2021:

- Monsieur Eric THIVOLET, gérant de fortune, né à Lyon (France), le 6 août 1948, demeurant au 177 E, route de la Capite, CH-1222 Vesenz (Suisse);

- Monsieur François Xavier GONZALEZ FLORENZANO, gérant de fortune, né à Madrid (Espagne), le 19 février 1948, demeurant au 23, Jalan Puteh Jerneh Chip Bee Gardens, 278045 Singapour (Singapour); et

- Madame Ingrid HOOLANTS, née à Vilvoorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, Building Serenity Bloc A;

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social au 19-21, route d'Arlon, Building Serenity - Bloc A, L-8009 Strassen.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée constate que les mille (1.000) parts sociales sont détenues par la société anonyme "THE VAN DAALEN GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21 Route d'Arlon, Building Serenity Bloc A, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152019.



### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide que le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera ce jour pour se terminer le 31 décembre 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille deux cent cinquante euros.

### *Déclaration*

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21973. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211918/568.

(150237799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

---

### **Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061551/12.

(160022757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

### **PH (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.735.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2016061217/10.

(160022092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

### **Pigranel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.617.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2016061221/11.

(160021651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Pigranel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.617.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2016061222/11.

(160021652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Pigranela S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.849.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2016061223/11.

(160021649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**SECOND INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 188.081.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016061313/11.

(160021801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Secured International Transactions Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 149.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016061314/10.

(160021967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Shintaka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.940.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHINTAKA S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061319/11.

(160022212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Smitham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.847.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Smitham Holding S.à r.l.

Christiaan van Arkel

*Gérant*

Référence de publication: 2016061328/14.

(160021840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.384.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 22 décembre 2015.

Monsieur Cyrille Collas

*Gérant*

Référence de publication: 2016061329/12.

(160021572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Immobilière et Commerciale Graas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Leudelange, Zone Industrielle Im Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 12.853.

---

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 31/12/2015 sous le N: L150238943

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061640/12.

(160022574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Interactive Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.015.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016061644/10.

(160022885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150185908 en date du 14.10.2015*

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061647/10.

(160022718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**International Process Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 113.165.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061648/10.

(160022792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVERSIONES VISO S.A.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016061649/12.

(160022454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Paramount Dallion Investors VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.780.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Paramount Dallion Investors VI S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2016061188/11.

(160021985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Partridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 81.179.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061199/9.

(160021920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Patricia International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 34.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 février 2016.  
Référence de publication: 2016061200/10.  
(160021954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Les comptes de la société mère (Pepsico Inc.) au 27 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 Janvier 2016.  
PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.  
Domenico Latronico  
*Gérant B*  
Référence de publication: 2016061213/14.  
(160021706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 135.097.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016061203/9.  
(160021728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Patrizia Real Estate 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 170.700.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016061207/9.  
(160021766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**North Africa Consumer Goods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 716.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.720.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.  
Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- ECP Mena Growth FII LLC, a limited liability company organized under the laws of Mauritius, having its registered office at IFS Court, Twenty Eight Cybercity, Ebene, Mauritius (the "First Shareholder"); and
- ECP Africa FII Investments LLC, a limited liability company organized under the laws of Mauritius, having its registered office at IFS Court, Twenty Eight Cybercity, Ebene, Mauritius (the "Second Shareholder" and together with the First Shareholder, the "Shareholders"),

hereby both represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, B.P. 7 L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of North Africa Consumer Goods S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.720, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 15 February 2008, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 755 dated 28 March 2008 (the “Company”).

II.- The 7,165 (seven thousand one hundred sixty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Mrs. Essia Ayadi as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

The Shareholders unanimously resolve, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

#### *Third resolution:*

The Shareholders unanimously resolve to appoint Mrs. Essia Ayadi, residing professionally at c/o ECP, Immeuble Miniar, Bloc B, 2 th floor, rue du Lac d'Ourmia, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisia, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Shareholders in kind or in cash at any time during the liquidation process.

The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- ECP Mena Growth FII LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'île Maurice, ayant son siège social sis au IFS Court, Twenty Eight Cybercity, Ebene, île Maurice (le "Premier Associé"); et

- ECP Africa FII Investments LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'île Maurice, ayant son siège social sis au IFS Court, Twenty Eight Cybercity, Ebene, île Maurice (le "Second Associé" et ensemble avec le Premier Associé, les "Associés"),

ici tous deux représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, B.P. 7 L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de North Africa Consumer Goods S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.720, constituée par acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire public résidant à Luxembourg, le 15 février 2008, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 755 daté du 28 mars 2008 (la "Société").

II.- Les 7.165 (sept mille cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de Mme Essia Ayadi en tant que liquidateur de la Société pour la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Les Associés décident unanimement de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Les Associés décident unanimement, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation (la "Liquidation").

#### *Troisième résolution:*

Les Associés décident unanimement de nommer Mme Essia Ayadi, demeurant professionnellement à c/o ECP, Immeuble Miniar, Bloc B, 2<sup>ème</sup> étage, rue du Lac d'Ourmia, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Il a été décidé de conférer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant la procédure de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer (en tout ou partie) les actifs nets de la Société aux Associés en nature ou en espèces à tout moment au cours de la procédure de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable des Associés, y compris apporter ou distribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et de liquidités suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur peut disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre privilège.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens mobiliers et/ou droits de la Société, le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergence

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29275. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211671/143.

(150236901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

---

**Patrizia Real Estate 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 165.544.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061209/9.

(160021776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Patrizia Real Estate 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 170.701.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061210/9.

(160021755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Ortho-Clinical Diagnostics FinCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.225.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1572 du 16 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2015212700/12.

(150239102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---